



## ÉCO'systèmes

En route vers la transition écologique et solidaire

**RESSOURCERIES** p. 24-25

**ZFE** p. 26-27

**RISQUES MAJEURS** p. 28

**LA BRIGADE DE VÉRO** p. 29

**FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT** p. 30

**ENTREtenir SON VÉLO** p. 31

La ressourcerie Troc & Mode, dans le quartier des Beaux-Arts, à Montpellier.

## Ressourceries

# Offrez-vous le luxe de la seconde main

Vous avez des objets dont vous ne vous servez plus ?  
Ce sont des déchets pour vous mais des ressources pour d'autres !  
Avant de les jeter, s'ils sont en bon état, offrez-leur une nouvelle vie dans les ressourceries qui fleurissent dans la métropole. Explications.

### Qu'est-ce qu'une ressourcerie ?

C'est à la fois une boutique et un lieu d'échanges et de lien social autour de la sensibilisation à l'environnement. Maillons de l'économie circulaire et solidaire, les ressourceries collectent, recyclent et redistribuent les objets voués à être jetés. Elles participent ainsi à faire évoluer la société vers un modèle plus sobre, plus inclusif et aussi plus convivial. Elles sont aussi créatrices de nouveaux emplois locaux, non délocalisables.



### Pourquoi acheter de la seconde main ?

Parce que c'est opter pour une consommation plus réfléchie. Et aussi préserver les ressources naturelles nécessaires à la production de nouveaux biens. C'est aussi l'occasion de désencombrer sa maison, de faire des économies et de participer à une aventure collective. Car les revenus générés par les achats permettent de financer le fonctionnement de la ressourcerie et des ateliers organisés pour apprendre à réparer vélos, appareils électriques ou à créer du neuf avec de vieux vêtements. Le matériel remis en état est revendu à bas prix ou donné à des personnes dans le besoin.



### Quels projets dans la métropole ?

De nombreuses ressourceries très fréquentées existent déjà, à l'instar d'Emmaüs à Saint-Aunès, Envie à Mauguio, Planète éco à Saint-Jean-de-Védas, MRBC au Crès, et les boutiques ERCA (Artex, Interlude, La Gaminerie et la Boutique des ateliers) et Lezprit Réquipe à Montpellier. Des petites dernières sont à visiter absolument : la Ressourcerie du Lez à Prades-le-Lez et Troc & Mode à Montpellier (photo). La Métropole souhaite renforcer ce réseau par de nouvelles ressourceries, afin de créer un maillage sur tout le territoire, en lien avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.



## 4 M€

C'EST LE MONTANT DU BUDGET PRÉVU PAR LA MÉTROPOLE

dans le cadre d'une programmation pluriannuelle d'investissement (PPI), afin de développer quatre nouvelles ressourceries sur le territoire.



**Une zone de réemploi**

ouvrira au printemps à la déchèterie de Baillargues, afin de compléter le réseau de ressourceries existant. Ce point de dépôt d'objets voués à une seconde vie préfigurera la généralisation prochaine de ces zones de réemploi à l'ensemble des 19 autres déchèteries de la métropole.

# ZFE : la Métropole agit pour la qualité de l'air

Les Zones à Faibles Émissions (ZFE), dispositif national obligatoire dans 47 territoires<sup>(1)</sup>, sont destinées à protéger les populations dans les zones les plus polluées. Elles définissent un périmètre dans lequel la circulation des véhicules les plus polluants est interdite ou réglementée. La ZFE sera déployée en deux temps et de manière progressive sur le territoire de la métropole à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Mais, avant sa mise en œuvre, les habitants sont invités à s'exprimer sur le projet.

## LE PÉRIMÈTRE DE LA ZFE



### Phase 1 DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2026

Dans les communes de **Castelnau-le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérois, Saint-Jean-de-Védas, Villeneuve-lès-Maguelone.**

### Phase 2 À PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026 Sur l'ensemble des 31 communes de la métropole.

## LES CHIFFRES DE LA POLLUTION DE L'AIR

**82 %**  
de la pollution par les NOx (oxyde d'azote) sont produits par la circulation dans la métropole.

**57 %**  
des émissions de particules fines sont la conséquence directe du trafic routier.

**40 000 décès<sup>(2)</sup>**  
attribuables chaque année à une exposition aux particules fines (PM2,5).

(1) Soit 12 métropoles concernées et 35 EPCI de plus de 150 000 habitants.

(2) Santé publique France, rapport et synthèse Impact de la pollution de l'air ambiant sur la mortalité en France métropolitaine.

## Quels véhicules seront autorisés à circuler ?

La ZFE s'adresse aussi bien aux véhicules des particuliers qu'à ceux des professionnels. Elle concerne tous les véhicules à moteur de type : deux-roues motorisés, voitures, utilitaires, bus, camions et poids lourds. Pour rouler dans la ZFE, ils devront posséder une des 6 vignettes Crit'Air au 1<sup>er</sup> juillet prochain.

### CALENDRIER DE DÉPLOIEMENT DE LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE POUR LES VÉHICULES AUTORISÉS

VÉHICULES	AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2022	AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2023	AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2024	AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2025	AU 1 <sup>er</sup> JUILLET 2026	AU 1 <sup>er</sup> JANVIER 2028
	Périmètre ZFE initial - 1 <sup>ère</sup> phase <i>Castelnau-Le-Lez, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montpellier, Pérois, Saint Jean de Védas, Villeneuve-lès-Maguelone</i>				Périmètre ZFE - 2 <sup>e</sup> phase <i>Étendu à toute la métropole</i>	
VOITURE PARTICULIÈRE (réf. carte grise NT)	5, 4, 3, 2, 1	4, 3, 2, 1	3, 2, 1	2, 1	2, 1	1
2/3 ROUES MOTORISÉS	4, 3, 2, 1	4, 3, 2, 1	3, 2, 1	2, 1	2, 1	1
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (réf. carte grise NT)	4, 3, 2, 1	3, 2, 1	2, 1	2, 1	2, 1	1
POIDS LOURDS	4, 3, 2, 1	3, 2, 1	2, 1	1	1	1

### COMMENT LIRE LE TABLEAU ?

Un exemple : j'habite à Vendargues et travaille à Saint-Jean-de-Védas. Je suis propriétaire d'une voiture diesel immatriculée en 2007 équivalant à une vignette Crit'Air 3. À la ligne « voiture particulière », je constate que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les vignettes 3 ne sont plus autorisées à circuler dans la ZFE. Je pourrai continuer à circuler avec ce véhicule dans Vendargues mais ne pourrai plus me rendre au travail à Saint-Jean-de-Védas centre avec ce véhicule-là.



### La vignette Crit'Air, c'est quoi ?

Les véhicules sont différenciés selon leur date de mise en circulation et leur niveau de pollution atmosphérique, via le système des vignettes Crit'Air. Il s'agit d'un macaron autocollant à apposer sur son pare-brise qu'il est important de commander dès à présent. La vignette Crit'Air coûte 3,62 euros + frais d'envoi. Pour connaître la vignette correspondant à un véhicule, rendez-vous sur le site du gouvernement où elle est uniquement délivrée. [certificat-air.gouv.fr](https://certificat-air.gouv.fr)

Je donne **mon avis**  
Les habitants sont invités à s'exprimer sur le déploiement de la ZFE, au travers d'une concertation publique en ligne jusqu'au 6 mars sur [montpellier3m.fr/ZFE](https://montpellier3m.fr/ZFE)



Un document **d'information**  
Un document détaillé de présentation de la ZFE a été envoyé début février à tous les habitants dans leurs boîtes aux lettres. Ce dépliant est aussi disponible en ligne et dans les guichets uniques des 31 mairies.

# Risques majeurs, un nouveau système d'alerte

Inondation, canicule, tempête, séisme, risques sanitaires... Afin d'anticiper et de mieux gérer les risques majeurs, la Métropole a fait l'acquisition d'un système d'alerte des populations qui pourra être utilisé par les 31 communes.

## De quoi s'agit-il ?

C'est un système d'alerte de diffusion de messages par mail et téléphone en cas de risques majeurs, que vient d'acquiescer la Métropole. Déployé par l'entreprise F24 France, il permet de déclencher immédiatement des campagnes d'information sur plusieurs canaux simultanés. L'objectif est d'optimiser les coûts et de coordonner l'alerte en temps réel auprès des habitants inscrits au service alerte. Une gestion mutualisée des risques majeurs pour tendre vers une culture du risque partagé. Seuls le maire et le préfet sont habilités à déclencher l'alerte et à envoyer des messages <sup>(1)</sup>; la Métropole met à disposition des communes des moyens et des outils pour sauver des vies.

(1) Dans le cadre du PCS, Plan communal de sauvegarde, chaque maire juge de sa stratégie.



## Quel coût pour les communes ?

Concernant le système d'alerte, la Métropole prendra à sa charge le coût des abonnements des communes qui adhèrent à ce dispositif, ainsi que le coût d'installation et de maintenance. Les communes devront s'acquiescer du coût des consommations liées aux déclenchements des alertes.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit par l'apparition, parfois soudaine, d'un événement dangereux (ou aléa) dont les conséquences peuvent entraîner de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement. Notre territoire peut être concerné par les pluies, les inondations, les tempêtes, les vents forts, la canicule et aussi par un risque sanitaire.

[montpellier3m.fr/risquesmajeurs](http://montpellier3m.fr/risquesmajeurs)



## Comment suis-je alerté(e)?



### Si votre commune est abonnée au système d'alerte

Inscrivez-vous gratuitement et recevez une alerte sur votre téléphone en cas de risque majeur près de chez vous. Renseignez-vous auprès de votre mairie.



**Par les sirènes du SAIP** (Système d'alerte et d'information aux populations)



**Par les haut-parleurs/sirènes mobiles d'alerte**

**Par la radio** France Bleu Hérault sur 100.6 ou 101.1 FM ou sur le site [francebleu.fr](http://francebleu.fr)



### Une histoire de famille

L'aventure a commencé en 2017, lorsque Veronique Capon aide ses amies à perdre du poids en leur confectionnant des plats minceur variés et goûteux pour la semaine. Son fils Arthur trouve l'idée intéressante et propose alors, via Facebook, de développer le concept et de monter une société, incubée au BIC de Montpellier.



### Du bon et du local

Les menus changent chaque semaine en fonction des arrivées du marché. Car les plats sont élaborés avec des produits frais, bruts, locaux et de saison (ceux d'été en photo). La majorité des légumes proviennent de l'association des producteurs d'Occitanie et du MIN de Montpellier. Pour une consommation responsable et éthique.



### Directement dans le réfrigérateur

Les plats à moins de 400 calories sont conditionnés en barquette carton et peuvent être accompagnés d'un petit-déjeuner et d'une collation pour un programme complet à 1 200 calories. Ils sont livrés via Chronofresh en France (hors Corse) et en Belgique. Un service drive est ouvert à Montpellier pour les clients proches.

## Foodtech

# Des box repas locales et fraîches

La Brigade de Véro, installée à Montpellier en 2021, cuisine et livre en moyenne 22 000 repas diététiques, sous forme de box hebdomadaire, à ceux qui veulent perdre du poids en rééquilibrant leur alimentation.

### Goût, saveur et plaisir

L'entreprise emploie une quarantaine de personnes toutes concernées par le bien-être, l'environnement, la qualité des produits, le goût et les saveurs. Elles sont les premiers clients de l'entreprise. Les trois chefs élaborent, ce mois-ci, un menu spécial Saint-Valentin. Car il y a toujours du plaisir dans les menus de La Brigade de Véro. [labrigadedevero.com](http://labrigadedevero.com)



**Arthur Capon,** cofondateur et CEO de La Brigade de Véro

“ La brigade a la capacité de cuisiner 100 000 plats frais, sains, bons et sans conservateur chaque semaine. Il y en a pour tous les goûts, sans viande, sans poisson ou « veggie » ”



# Bouclier social : protéger les plus fragiles avec le FSL



## Qu'est-ce que c'est ?

Dispositif pris en charge localement par la Métropole de Montpellier, le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL3M) vient en aide aux personnes en difficultés financières, pour leur permettre d'accéder au logement ou de s'y maintenir. S'il reste assez méconnu, et donc touché par le phénomène de non-recours aux droits, il permet pourtant d'obtenir une aide directe de 2 300 euros maximum, sous forme de prêt à 0 % ou sous forme d'aide non remboursable (subvention pour la première facture d'énergie).

### POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT

- Prise en charge du dépôt de garantie
- Paiement du premier loyer

### POUR SE MAINTENIR DANS UN LOGEMENT

- Prise en charge des impayés de loyer et des charges locatives
- Remboursement des frais de procédure occasionnés par les dettes impayées
- Aide au paiement de factures non réglées (électricité, eau, gaz, téléphonie...)

## Qui peut l'obtenir ?

- Locataires et sous-locataires
- Propriétaires occupants
- Personnes hébergées gratuitement

## Comment faire sa demande ?

Pour tous les habitants de la Métropole relevant du FSL, la demande doit être effectuée auprès d'un travailleur social. Contacter le CCAS de votre commune, le conseil départemental (04 67 67 67 67) ou une association partenaire (APIJE, ADIL34...). Le travailleur social pourra vous proposer un accompagnement, solliciter d'autres aides, vous suivre et résoudre vos difficultés.



## Conditions d'attribution ?

Une fois transmis à la Métropole, votre dossier est instruit par le service de gestion sociale du logement et payé par la CAF. En cas d'acceptation de votre dossier, l'aide est versée au bailleur ou au fournisseur d'énergie. Dans le cas des prêts à 0 %, les remboursements peuvent s'étaler sur 3 ans maximum. Une fois votre dette acquittée, vous pouvez solliciter une nouvelle aide.

**2,1 M€** D'AIDES POUR 2022  
**5 000 dossiers** sont traités chaque année dans le cadre des aides directes. Le FSL finance également des actions collectives ou individuelles aux ménages en difficulté dont la réalisation est confiée à des opérateurs associatifs, soit un montant global de 4,3 millions d'euros.

# Six conseils pour entretenir son vélo



Vous vous êtes mis au vélo. Félicitations ! vous participez à la transition écologique qui s'accélère dans la métropole. Mais, pour rouler en toute sécurité, il faut penser à entretenir régulièrement votre monture. Quelques recommandations de pros.



## 1 30 euros d'aide pour la réparation de votre vélo

Depuis le 1<sup>er</sup> février, la Métropole offre à ses habitants, sans conditions de ressources, une prise en charge à hauteur de 50 % du coût de la réparation de leur cycle, plafonnée à 30 euros. Petite ou grande révision, réparation : rendez-vous chez les vélocistes agréés sur le territoire pour en bénéficier. Pas de dossier de demande à remplir : ils s'occupent de tout !

[montpellier3m.fr/aidevelo](http://montpellier3m.fr/aidevelo) <sup>(1)</sup>



## 2 La sécurité avant tout

« Au minimum, vérifiez la sécurité des freins. Une fois par an, avant d'affronter l'hiver, nettoyez vos jantes, souvent chargées de cambouis, avec un chiffon et un produit dégraissant non savonneux, et refaites la tension des câbles, conseille Antoine Serny de Au bon vélo ([aubonvelo.com](http://aubonvelo.com)), 52 rue Saint-Guilhem à Montpellier. Ne roulez jamais avec un problème. Allez voir un spécialiste, un simple petit tour de clé peut parfois vous éviter de grosses pannes. »



## 3 Vérifiez la pression des pneus

Attention à ne pas rouler à plat. Le gonflage des pneus est nécessaire au moins une fois par semaine pour ceux qui roulent tous les jours. Il est recommandé de respecter le niveau de pression indiqué sur le flanc des pneus. Avec des pneus sous-gonflés, vous risquez de voler les roues ; s'ils sont surgonflés, vos pneus risquent de crever.



## 4 J'apprends à entretenir mon vélo

L'association Le Vieux Biclou ([vieuxbiclou.org](http://vieuxbiclou.org)) propose à ses adhérents des ateliers d'auto-réparation pour apprendre à entretenir soi-même son vélo. Les débutants peuvent participer aux ateliers Novices, sous une forme plus intimiste, mis en place une fois par mois. L'atelier de bricolage à la Bricole ([ateliers-alabricole.fr](http://ateliers-alabricole.fr)) met aussi à disposition du matériel pour les vélos.

## 5 Réparation à domicile ou au bureau

Des vélocistes se déplacent à domicile pour réparer votre vélo. C'est le cas d'Affut'bike ([affutbike.fr](http://affutbike.fr)) créé au printemps dernier par Léo Cultet qui installe son atelier chez vous. D'autres comme Rénové ([renove-montpellier.fr](http://renove-montpellier.fr)), le réparateur nomade de vélo de l'association Recycle et Vous, interviennent dans les entreprises qui favorisent les déplacements doux.



## 6 Pour éviter la casse

Un vélo en bon état, mais aussi bien équipé, est indispensable pour sa sécurité et celle des autres. Pour rappel, freins, éclairages et avertisseur sonore sont obligatoires. Ainsi que le casque pour les moins de 12 ans, et fortement recommandé pour tous. Les blessures dues à un choc sur le crâne sont la première cause de décès chez les cyclistes.

(1) Pour ceux qui ne sont pas encore adeptes du vélo, l'aide de 500 euros pour vous aider à passer au vélo électrique est prolongée jusqu'au 30 juin. Liste des vélocistes agréés aux dispositifs sur [montpellier3m.fr/aidevelo](http://montpellier3m.fr/aidevelo)